



# Rapport du jury

## Concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants – session 2020

### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Le concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants a été ouvert au titre de l'année 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

50 postes étaient à pourvoir.

#### 1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 22 octobre au 27 novembre 2019
Date de limite de dépôt	Le 5 décembre 2019
Epreuve écrite d'admissibilité	Le mardi 11 février 2020
Jury d'admissibilité	Le jeudi 18 juin 2020
Epreuve orale d'admission	Du 8 au 6 juin 2020
Report Covid-19	Du 21 au 24 septembre 2020
Jury d'admission	Le jeudi 1 <sup>er</sup> octobre 2020

#### 2) Les conditions particulières d'accès :

Le concours sur titres est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.

Sont dispensés des conditions de diplôme, les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé, ainsi que les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministère chargé des sports.

Une dérogation aux conditions de diplômes est possible, par une demande à la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale).

### 3) Les candidats :

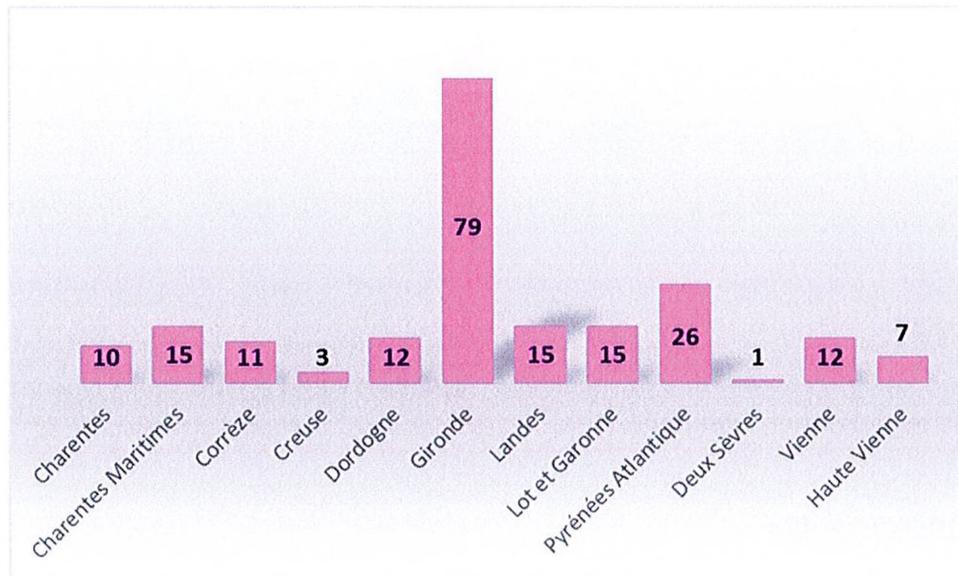
291 candidats se sont inscrits à ce concours sur titres avec épreuves.

4 dossiers ont été envoyés vers la commission d'équivalence des diplômes car ils ne possédaient pas le diplôme requis, 1 candidat a communiqué en retour une décision favorable.

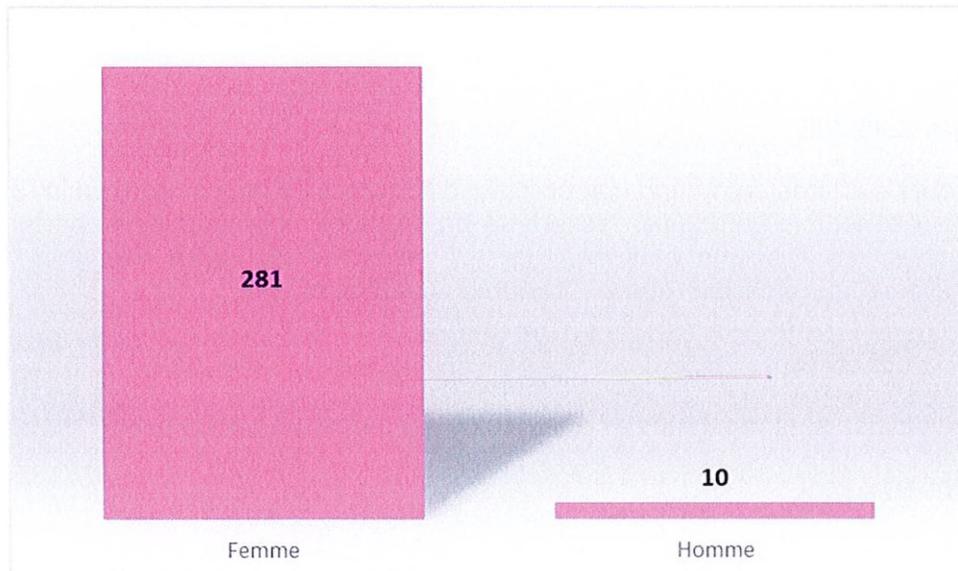
4 dossiers ont été acceptés avec une dispense : pères/mères d'au moins 3 enfants.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

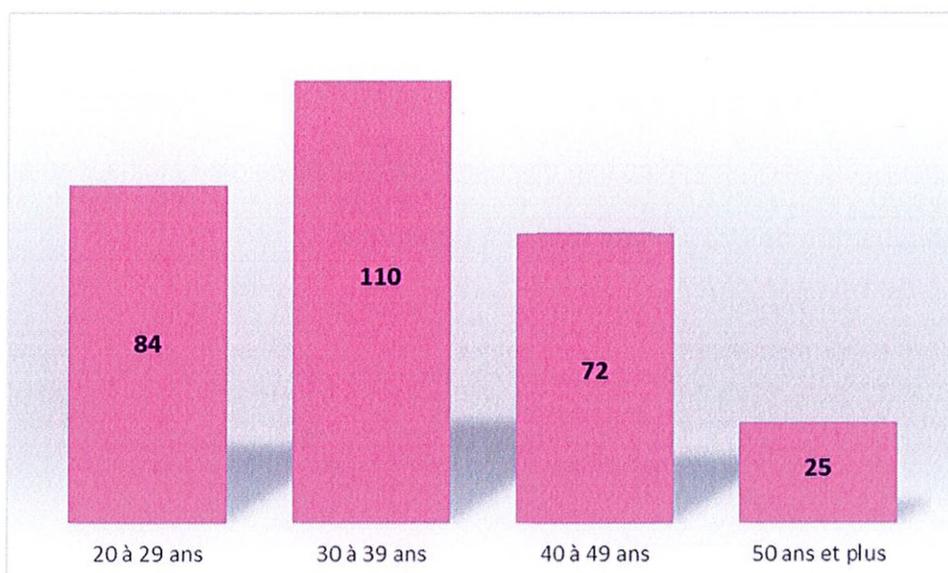
- ✓ **par région**



- ✓ **par proportion hommes/femmes**



✓ **par tranches d'âges :**



**4) Le jury :**

Le jury du concours comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A et personnalités qualifiées.

**5) L'épreuve écrite :**

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 11 février 2020, à l'Espace Culturel du Pin Galant à Mérignac.

Les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve étaient convoqués au Centre de Gestion de la Gironde.

b) Contenu

Le concours sur titres comprend une épreuve d'admissibilité qui consiste en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 1).

c) Présence

200 candidats se sont présentés à l'épreuve ce qui se traduit par un taux d'absentéisme de 31,27%.

d) Résultats

La moyenne de l'épreuve est de 9,78/20. La note la plus haute est de 16/20 et la plus basse de 3,5/20.

2 candidats ont obtenu une note éliminatoire, soit inférieure à 5/20.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 3 copies ont été écartées du processus de sélection comprenant des signes distinctifs. En effet, des noms de ville autres que ceux précisés dans le sujet étaient indiqués dans les copies.

## **6) L'admissibilité :**

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

Le jury a déterminé un seuil d'admissibilité de 10/20.

91 candidats ont été déclarés admissibles, soit 45,5% des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité.

## **7) L'épreuve orale :**

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

### **a) Déroulement**

En raison de l'épidémie de COVID-19, la période d'organisation de l'épreuve d'admission qui était initialement prévue du 8 au 11 juin 2020 a dû être reportée du 21 au 24 septembre 2020. Elles se sont déroulées au Centre de Gestion de la Gironde.

Le jury était réparti en 2 sous-jurys de 3 membres, chacun composé d'un élu local, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

### **b) Contenu**

L'épreuve orale consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

S'agissant d'un entretien pouvant déboucher sur une « embauche », le candidat doit être en situation d'un grade responsable, démontrer ses capacités d'expression orale, une bonne culture générale professionnelle ainsi qu'une motivation personnelle et la capacité à réagir à des situations purement pratiques.

La recherche de ces qualités par le jury n'a pas désorienté les candidats et a favorisé l'égalité entre ceux-ci, « vrais » externes d'un côté et candidats nombreux déjà en fonction (titulaires ou contractuels) dans une collectivité, de l'autre.

### **c) Présence**

90 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admission.

## **8) L'admission :**

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

49 candidats ont été déclarés admis, avec un seuil d'admission de 12,17/20.

## 9) Statistiques :

Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
2017	2020	2017	2020	2017	2020	2017	2020
242	291	157	200	9,5/20	10/20	61	91

Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
2017	2020	2017	2020	2017	2020
61	90	12,5/20	12,17/20	40	49

## 10) Analyse et conclusion :

### a) Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite

Le sujet était d'actualité mais peu de candidats se sont mis dans la position d'un coordonnateur de projet.

Les plans d'actions énoncés correspondaient généralement à des phases de méthodologie de projet et ne mettaient pas en avant une implication professionnelle et innovante.

### b) Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale

Les candidats doivent approfondir leurs connaissances sur l'environnement territorial et les collectivités territoriales.

Les membres du jury ont remarqué que les candidats ne prenaient généralement pas en compte le changement de catégorie du grade d'éducateur de jeunes enfants, passé de la catégorie B à la catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019.

Une différence est notable entre les candidats travaillant sur les petits et les grands territoires. Les candidats ayant des missions sur des territoires élargis ont généralement des missions définies et de ce fait un manque de polyvalence.

Les candidats ont des connaissances dans leur domaine mais manquent de curiosité sur l'actualité juridique.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions, notamment avec la mise en place du protocole sanitaire pour l'épreuve d'admission.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,



M. Christophe DUPRAT